

CERTIFICAT MEDICAL

Nota à l'attention du médecin:

Vous allez signer un certificat d'aptitude à la pratique de l'Aïkido.
Comme tous les sports, les différents appareils sont à examiner. Il s'agit d'une activité sportive sollicitant parfois de façon intensive les systèmes cardiovasculaires, pulmonaires et locomoteurs (rachis et articulations périphériques notamment). Les vaccinations doivent être à jour, etc...

Vous devez savoir qu'il s'agit d'un art martial:

- où le pratiquant peut être amené à travailler à genoux,
- où il peut utiliser des armes,
- où il peut se faire projeter et donc chuter.

En principe la grossesse n'est pas une contre-indication (il faut seulement signaler cet état au professeur qui aménagera le travail de son élève).

Les lunettes et lentilles souples sont compatibles avec la pratique.

Un ECG et une épreuve d'effort sont conseillés après 50 ans.

JE SOUSSIGNE(E), DOCTEUR EN MEDECINE:

.....

CERTIFIE AVOIR EXAMINE:

M.....

EST EN BON ETAT GENERAL APPARENT
APTE A PRATIQUER L'AIKIDO

DATE:/...../.....

SIGNATURE & CACHET

Ce certificat est à donner à remplir en même temps que la souscription de la licence et le médecin consulté signera:

- sur cet exemplaire (que le club gardera),
- sur le passeport sportif du pratiquant.